

**MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A
L'AMENAGEMENT DE LA RUE JOSEPH-TROUILLAT
A PORRENTRUY**



Janvier 2020

Delémont, le 14 janvier 2020

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ARRETE OCTROYANT UN CREDIT DE 974'000 FRANCS AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES DESTINE A FINANCER L'AMENAGEMENT DE LA RUE JOSEPH-THOUILLAT A PORRENTRUY

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement vous soumet en annexe un projet d'arrêté octroyant un crédit pour l'aménagement de la rue Joseph-Trouillat à Porrentruy.

Il vous invite à l'accepter et le motive comme suit.

1. Contexte

La route cantonale RC 247 traverse Porrentruy, il s'agit de la liaison Est-Ouest de la ville. Elle concerne la rue Joseph-Trouillat, la rue du Gravier et la rue Achille-Merguin.

C'est un axe important utilisé par quelque 10'000 véhicules par jour (trafic journalier moyen (TJM) 2015) qui traverse la Vieille Ville. Ce trafic est constitué en grande partie d'usagers internes à l'agglomération bruntrutaine et d'une part non négligeable du trafic de transit qui n'utilise pas l'A16. La composition du trafic est à large spectre. Vélos, transports en commun, poids lourds, convois agricoles et transports individuels se partagent la chaussée.

Le volume important de trafic conjugué avec le mauvais état de la chaussée et de ses infrastructures souterraines ainsi que les impératifs d'assainissement du bruit routier ont abouti au projet de réaménagement complet de la rue Joseph-Trouillat. Le projet a été ainsi développé en collaboration étroite avec la Ville de Porrentruy pour intégrer les besoins de chaque partie.

La rue est bordée de part et d'autre de commerces et l'étroitesse localisée des trottoirs est source d'insécurité pour les piétons. Simultanément aux travaux de la route cantonale, la Ville entreprend la réfection de ses propres installations et projette le réaménagement de la rue Pierre-Péquignat directement à la suite de l'aménagement dont il est question ici.

Ce réaménagement, inscrit dans la planification financière d'investissements (ci-après : PFI) 2017-2021, fait suite aux réalisations, en 2016, du giratoire au bas de la rue du Gravier ainsi que du pont sur le Creugenat et, en 2018, de la rue du Gravier et du giratoire BKW.

2. Description du projet

2.1 Localisation du projet

Le projet de réaménagement de la rue Joseph-Trouillat s'étend sur une longueur de 215 m. La limite Ouest est située avant l'îlot d'entrée du giratoire du Gravier exécuté en 2016. A l'autre extrémité, la limite correspond au pont sur l'Allaine situé après le carrefour de la route cantonale avec l'Allée des Soupirs. A cet endroit, le tapis fera la jonction avec le nouveau revêtement posé en 2019 sur la rue Auguste-Quiquerez.

Le raccordement de chaque rue communale aboutissant sur la rue Joseph-Trouillat est également prévu.

2.2 Aménagement de la rue Joseph-Trouillat

La principale amélioration qui sera apportée au tronçon réaménagé concerne la couche de roulement. Un tapis phono-absorbant sera mis en place afin d'améliorer le confort des usagers, mais surtout la qualité de vie des riverains. Les effets cumulés de la limitation de vitesse à 30 km/h, mesure publiée en 2018, et du tapis phonique réduiront de manière sensible la réception du bruit pour tous les bâtiments de la rue.

Au-delà de cet aspect, l'aménagement de la rue proprement dite consiste en une redéfinition du profil géométrique de la rue. Cela se traduit par la correction légère des bords de route permettant de décrire une ligne claire à l'attention des usagers, la modification des bordures de trottoir afin d'augmenter la sécurité des piétons et l'accessibilité aux bus de ligne.

Tous les carrefours seront supprimés par l'introduction des trottoirs traversants. C'est-à-dire que les trottoirs longitudinaux contigus à la chaussée sont ininterrompus au droit des débouchés communaux. Ils sont marqués par un pavé incliné qui leur confère une bonne visibilité grâce à la différence de hauteur par rapport à la chaussée et garantit un bon franchissement pour tous types de véhicules débouchant d'une rue communale. Le piéton y est prioritaire.

Il est prévu de réfectionner l'ensemble du coffre de la chaussée.

2.3 Assainissement des réseaux souterrains

Le réaménagement complet de la rue permettra la révision et le remplacement des infrastructures souterraines. En particulier, l'évacuation des eaux de chaussée répondra aux exigences du plan général d'évacuation des eaux cantonal (ci-après : PGEE).

La Ville profitera d'assainir son réseau d'eau potable et d'intervenir sur le collecteur d'eau mixte afin de répondre au plan d'action du PGEE communal.

Une nouvelle alimentation de l'éclairage public est prévue sur l'ensemble du tronçon. Le plan directeur communal de l'éclairage public est en cours d'établissement. Les futurs luminaires seront optimisés afin de garantir l'éclairage pour une bonne sécurité des usagers et une pollution lumineuse maîtrisée.

Une consultation des services en charge des réseaux industriels (BKW / Swisscom / Têlêrêseau) a été menée. Les travaux permettront le déplacement de deux chambres importantes des réseaux d'électricité et de télécommunication actuellement disposées en plein milieu du carrefour Malvoisins - Cour aux Moines. De plus, l'exécution des travaux sera coordonnée avec les propriétaires de ces différents réseaux.

3. Consultations durant l'élaboration du projet

Le projet d'ouvrage tel que présenté est le fruit de phases d'études successives durant lesquelles différents services ont été impliqués. Les remarques ont été prises en compte dans la mesure du possible pour aboutir au résultat présenté. Sans exhaustivité, voici une liste des entités consultées :

- Office de la culture => Intégration de la dimension historique du site
- Service du développement territorial => Concordance avec les outils de planification, Accessibilité des bus et incidences sur le réseau
- CarPostal => Arrêts et itinéraires de déviation durant le chantier
- Spécialiste bruit => Projet d'assainissement du bruit routier (PAB)
- Expert sécurité => Audit de sécurité
- Institut routier => Analyse des sols

4. Devis des travaux

Le devis estimatif, établi pour la phase du projet d'ouvrage, est basé sur des prix actuellement pratiqués pour des travaux de cette importance.

Devis du bureau d'ingénieurs du 16.09.2019

	Canton (TTC)	Commune (TTC)	Total (TTC)
Chaussée	505'000.00	0.00	505'000.00
Evacuation des eaux chaussée	207'000.00	0.00	207'000.00
Trottoirs	0.00	671'200.00	671'200.00
Eau potable	0.00	167'300.00	167'300.00
Eaux usées	0.00	140'600.00	140'600.00
Eclairage public	0.00	152'300.00	152'300.00
Totaux TTC	712'000.00	1'131'400.00	1'843'400.00

Sur la base de la loi sur la construction et l'entretien des routes (RSJU 722.11 ; cf. art. 26 et 37), la Ville a droit à des subventions cantonales pour l'éclairage public, soit 38'000 francs, et pour la construction des trottoirs, soit 224'000 francs.

Les coûts pour la demande du crédit cantonal peuvent donc être récapitulés comme suit.

Récapitulation des coûts (TTC) à charge cantonale

Travaux routiers	Fr.	712'000.00
Subvention cantonale pour éclairage public	Fr.	38'000.00
Subvention cantonale pour trottoirs	Fr.	224'000.00
Total TTC	Fr.	<u>974'000.00</u>

5. Financement du projet

La PFI 2017-2021 prévoit un montant total de 2.7 millions de francs pour le financement des travaux à Porrentruy dans les secteurs rue Joseph-Trouillat, rue du Gravier et rue Achille-Merguin. A ce jour, un montant de 640'000 francs a été utilisé pour financer les travaux de la rue du Gravier et le giratoire BKW. En regard de la PFI, il reste donc un montant de 2.1 millions de francs pour la réalisation des rues Joseph-Trouillat et Achille-Merguin.

Un montant de 500'000 francs est prévu dans le projet de budget 2020, rubrique 420.5010.00 du Service des infrastructures (ci-après : SIN). Le solde de 212'000 francs sera porté au budget 2021, il correspond aux travaux de finition et de pose du revêtement phono-absorbant.

Le montant des subventions cantonales pour l'éclairage public et les trottoirs, soit 262'000 francs, sera prélevé à partir de la rubrique budgétaire 420.5620.00 "Subventions aux communes" du SIN.

6. Programme des travaux / Calendrier

Les travaux de la rue du Gravier se sont achevés en 2018. La réalisation de la rue Joseph-Trouillat constitue la prochaine étape de réaménagement. Le début des travaux, sous réserve de l'obtention du présent crédit, est prévu en avril 2020.

Pour information, le crédit communal sera soumis au Conseil de Ville en janvier 2020.

Les travaux se dérouleront sur deux années. L'année 2020 sera consacrée à l'ensemble des équipements souterrains ainsi qu'à la correction des trottoirs et la pose de la couche de base sur la chaussée. La mise en place du tapis phono-absorbant sur l'ensemble de la rue sera réalisée en été 2021, durant la période des vacances scolaires.

7. Déviation du trafic durant les travaux

Les principes de déviation du trafic ont été définis avec la Ville de Porrentruy.

Pour réduire le temps de réalisation, deux phases de travaux sont prévues. La partie Ouest de la rue sera réaménagée avec route fermée, avec déviation par la rue Pierre-Péquignat.

Durant la réfection de la partie Est, la circulation sera alternée et régulée par des feux lumineux.

Le trafic de transit et tous les poids lourds seront déviés par l'autoroute via les jonctions de Porrentruy Est et Ouest.

Par ailleurs, une signalisation conseillée sera mise en place durant toute la durée du chantier. Elle dirigera le trafic léger par le Faubourg de France. Les poids lourds résiduels et les véhicules agricoles seront dirigés vers les rues des Tilleuls et des Chenevières.

Tout sera mis en œuvre pour garantir un bon fonctionnement de la circulation durant ce chantier important.

8. Conclusion

Le Gouvernement recommande au Parlement d'octroyer un crédit de **974'000 francs** au Service des infrastructures destiné à financer l'aménagement de la rue Joseph-Trouillat à Porrentruy.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Martial Courtet
Président




Gladys Winkler Docourt
Chancellerie d'Etat

Annexes :

- Plan A4 avec localisation du projet
- Rapport technique
- Plan de situation 1:200
- Situation des réseaux projetés 1:200
- Profil en long 1:200/20
- Profils types - Détails 1:50, 1:20
- Profils en travers 1:100

